

# COMMUNIQUÉ POST AGO

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Tenue le lundi 10 JUIN 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société « **COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC – CTM.SA** » s'est réunie le 10 juin 2024 à 10 heures au siège social de la CTM.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ainsi elle a adopté l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide la distribution d'un **dividende de 15 (quinze) Dirhams par action**, au titre de l'exercice 2023, qui sera mis en paiement à partir du 23 septembre 2024, auprès de BANK OF AFRICA.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice approuvé tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 mars 2024 et tels qu'ils ont été publiés à l'occasion de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes, n'ont subi aucune modification.